



# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE



## Finale des régions U-15

12-14 avril 2024

Club de curling de la Vallée-de-la-Gatineau

## **1- INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **COMPÉTITEURS**

- Les équipes sont composées de : 4 garçons/filles, 3 filles/1 garçon, 3 garçons/1 fille, 2 filles/2 garçons. Il faut au minimum 3 athlètes présents ayant fait partie de l'équipe gagnante ou qualifiée d'un des 10 tournois des régions U-15. Un/e cinquième athlète est accepté/e tant qu'il ou elle a participé au tournoi des régions en question.
- Les remplaçants (non-inscrits officiellement au sein d'une équipe comme 5<sup>e</sup> joueur avant le début de la compétition) doivent jouer à la première position (lead).

### **ENTRAÎNEURS**

- Tous les entraîneurs doivent fournir une preuve de vérification des antécédents judiciaires avant le début de leur premier tournoi. La preuve est valable durant deux saisons.
- Les entraîneurs doivent satisfaire aux exigences de formation pour les entraîneurs U-15.
- Chaque équipe doit, pour s'inscrire, avoir un entraîneur âgé de 21 ans et plus. L'entraîneur agira à titre de répondant pour l'équipe doit accompagner leur équipe en tout temps lors des compétitions.

### **INSCRIPTIONS**

- La finale des régions U-15 se déroulera du 12 au 14 avril 2024 au club de curling de la-Vallée-de-la-Gatineau avec les gagnants des 11 tournois régionaux (le tournoi de la Côte-Nord n'a pas eu lieu, donc une équipe a été tirée au sort pour le dernier laissez-passer). La 12<sup>ème</sup> équipe à participer sera une équipe provenant du club hôte à la condition que cette équipe ait au moins participé à un tournoi des régions U-15. La finale sera donc composée de 12 équipes.
- Les frais d'inscription de la finale des régions U-15 pour les équipes gagnantes sont offerts par Curling Québec. De même, les frais d'hébergement et certains repas seront offerts pour les athlètes des équipes gagnantes ainsi que pour l'entraîneur.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- Arbitre en chef : Richard Gervais
- Réunion des équipes : Il n'y aura pas de rencontre des équipes avant le début du championnat. Nous tenons pour acquis que toutes les équipes liront ce document au complet et respecteront les règles. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Aline Fellmann ou avec l'arbitre en chef.
- Formulaire d'entente de participation : Toutes les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match.
- Cérémonie d'ouverture : Tous les athlètes et entraîneurs doivent être présents lors de la cérémonie d'ouverture avec leurs souliers de curling et leur chandail d'équipe (ou le chandail de la finale des régions U15).

## **2 - RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE**

Les règlements du curling avec arbitres de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.

### **PRATIQUES ET MARTEAU AU PREMIER BOUT**

- Lors de la première partie, le gagnant du tirage au sort aura le choix du marteau ou de la couleur des pierres. Pour les parties suivantes, l'équipe la mieux classée aura le choix du marteau ou de la couleur des pierres. Celui qui choisit le marteau devra prendre la première pratique.
- Les pratiques d'avant partie débuteront 15 minutes avant l'heure indiquée sur l'horaire officiel.
- Les équipes ont 5 minutes de pratique (glissades comprises).
- À la fin de la première partie, toutes les équipes devront faire quatre (4) Placements pour la Dernière Pierre (PDP). Les quatre lancers devront être effectués par des athlètes différents mais la rotation n'est pas imposée. Le cumul des PDP sera utilisé uniquement si des équipes sont à égalité exacte (fiche victoire-défaite, nombre de bouts remportés, nombre de pierres remportées).

### **DURÉE DES PARTIES**

- Toutes les parties prévues dans le cadre des tournois seront de six (6) bouts et devront obligatoirement être disputées à défaut de quoi, des sanctions seront prises contre les équipes fautives.
- Il y aura une pause obligatoire de 3 minutes après le troisième (3<sup>e</sup>) bout.
- S'il y a égalité à la fin des 6 bouts, il y aura un bout supplémentaire. Cependant, s'il y a toujours égalité à la fin du bout supplémentaire, ce sera un tir de précision de la part de chaque équipe qui servira à déterminer le vainqueur. L'équipe qui aura marqué en dernier devra effectuer son tir en premier.

### **MORATOIRE SUR LE BALAYAGE**

- Le moratoire sur le balayage sera en vigueur pour la finale des régions U-15.

### **RÈGLE DE 5 PIERRES PROTÉGÉES ET ZONE SANS RICOCHET**

- Les règles des 5 pierres protégées et de la zone sans ricochet seront en vigueur tout au long du championnat.

### **ENTRAÎNEURS**

- Les entraîneurs sont autorisés à se tenir soit sur la ligne de côté entre les lignes de jeu, soit sur le trottoir derrière les maisons. Veuillez noter que les entraîneurs ne sont autorisés à communiquer avec leurs joueurs que lorsque l'autre équipe est en contrôle de la maison. Cela a pour but de maintenir le rythme du jeu et de faire en sorte que les joueurs prennent leurs propres décisions. Cependant, les équipes/entraîneurs peuvent demander 1 temps d'arrêt d'une durée de 60 secondes (chronométré par l'arbitre) durant le match. Les temps d'arrêt doivent avoir lieu entre les lignes de jeu ou sur le trottoir derrière les maisons.

### **FORMAT DE LA COMPÉTITION**

Il y a trois (3) groupes de quatre (4) équipes pour les deux premières parties. Après la première partie, les équipes seront classées à l'intérieur de leur groupe en fonction des critères suivants : (1) Victoire/défaite, (2) Nombre de bouts remportés, (3) Nombre de points remportés, (4) Cumul des PDP (4 au total). Les équipes joueront à leur deuxième partie en fonction de la règle suivante : 1er contre 2ème, 3ème contre 4ème.

Pour la 3ème et la 4ème partie, un classement général sera fait et les trois groupes seront donc regroupés en un grand groupe selon les critères précédemment cités (il est possible que des équipes rejouent l'une

contre l'autre). La troisième et quatrième partie opposera : 1er contre 2ème, 3ème contre 4ème, 5ème contre 6ème, 7ème contre 8ème, 9ème contre 10ème et 11ème contre 12ème.

Pour la finale pour la médaille d'or (5ème partie), l'équipe gagnant le match devient championne provinciale et gagne la médaille d'or, l'équipe perdante gagnera la médaille d'argent. Pour la finale pour la médaille de bronze l'équipe gagnant le match gagnera la médaille de bronze et l'équipe perdante terminera 4ème. Les autres équipes (5 à 12) seront classées selon le classement après la 4ème partie.

## **ANNEXE A – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT**

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

### **Sanctions**

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes:

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse et l'entraîneur concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur : expulsion; tel que stipulé dans la réglementation officielle de Curling Canada, le ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 21-7) et l'équipe doit terminer le match avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

## ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Sans aucun doute, la situation a changé en ce qui concerne la façon dont les médias, les fans et les joueurs interagissent et il est reconnu que les diverses formes de médias sociaux représentent une occasion précieuse pour la communication. Les concurrents sont encouragés à adopter ces médias sociaux, car ils présentent des pistes pour promouvoir le curling ainsi que leurs équipes. Mais il doit y avoir certaines responsabilités rattachées à l'utilisation de ces médias sociaux, en particulier lorsque les concurrents participent à des événements provinciaux, nationaux et championnats du monde lorsque la visibilité est à son comble.

Ceci étant dit, voici quelques conseils :

- Être conscient du fait que, comme les athlètes de haut niveau, les compétiteurs sont à l'honneur et ils représentent toujours non seulement eux-mêmes, mais leurs équipes, leurs coéquipiers, leur famille et Curling Québec comme participants à un championnat majeur. Il n'y a pas d'interrupteur marche-arrêt quand il s'agit de cette responsabilité.
- Il n'y a pas de "sous le couvert de l'anonymat" en matière de communication via les médias sociaux. Il est illégal d'usurper l'identité d'une autre personne. Frapper le bouton « retour » sur un Tweet, et vous faites partie du dossier public, le message peut être distribué à des milliers de personnes en seulement quelques secondes. Évitez d'utiliser les médias sociaux lorsque vous êtes en colère ou en consommant de l'alcool. Aussi, lors des événements, on recommande d'éviter de lire les réponses de Twitter ou les messages sur Facebook adressés à votre équipe. C'est une réalité qu'il y aura des opposants qui prennent plaisir à dénigrer des compétiteurs ou leurs coéquipiers. Leur répondre ne sert à rien. Les éviter est la meilleure chose à faire. Idéalement, ayez quelqu'un de l'extérieur qui filtre les réponses pour empêcher que les messages négatifs vous parviennent.
- Soyez bien astucieux quant au contenu d'un message. Il n'y a jamais rien de mal à prendre la voie rapide quand il s'agit de débattre des événements, des officiels ou des adversaires. Les compétiteurs aident leur sport et leur équipe en présentant une image positive et respectueuse à ceux qui lisent votre message. Remercier ses fans et louer ses coéquipiers et ses adversaires sont de bons moyens de faire cela.
- Les compétiteurs n'aident pas le sport et causent du tort à leurs coéquipiers en envoyant des messages négatifs ou en partageant/relayant des messages négatifs d'autres personnes. Ceux-là peuvent contenir des critiques de leurs adversaires, coéquipiers, officiels, événements, commanditaires, installations et des conditions de jeu ou des insultes sexistes, racistes ou homophobes. Il s'agit d'une consigne pour toute l'année, mais sachez que si cela se produit au cours d'un championnat provincial, national, mondial ou tout autre événement sous la juridiction de Curling Canada ou de Curling Québec, les compétiteurs peuvent et seront passibles d'une amende et/ou d'une suspension pour tout ce que Curling Canada ou Curling Québec considère préjudiciable au curling.
- Au cours des épreuves de qualification ou de championnat, les compétiteurs devraient être conscients des commanditaires. On doit se rappeler que les partenariats de Curling Québec avec Brosse Performance, PCW, Kruger inc., Jet Ice et ceux de Curling Canada telles que Tim Hortons, Kruger inc., New Holland, Ford du Canada, World Financial Group et Capital One, pour n'en nommer que quelques-uns, sont responsables du succès de nos événements. Curling Québec et Curling Canada demandent aux compétiteurs de respecter ces partenariats: A) en n'envoyant pas de messages qui sembleraient critiquer les commanditaires et B) en envoyant des messages qui mettent en valeur les compétiteurs de nos partenaires. Cela s'applique spécifiquement au cours des championnats. On reconnaît que certaines équipes ont des partenariats avec des commanditaires rivaux. Le fait est qu'il y a plus de 340 jours dans une année pour faire l'éloge des parrains de l'équipe; on insiste que durant l'événement lui-même, on s'en abstienne par respect pour nos partenaires qui rendent possible la tenue des événements majeurs.
- Pendant les championnats, par respect pour l'intégrité du jeu, il sera interdit aux joueurs, aux entraîneurs et aux remplaçants sur l'aire de jeu d'utiliser toute forme de médias sociaux 15 minutes avant jusqu'à la fin des matchs. Les équipes peuvent, toutefois, nommer quelqu'un assis dans les estrades ou regardant la télévision pour envoyer des messages via les médias sociaux pourvu qu'il n'y ait aucun contact direct avec les joueurs, l'entraîneur ou le remplaçant sur l'aire de jeu.

## ANNEXE C – ENTENTE DE PARTICIPATION

Personne contact de l'équipe :

Nom : \_\_\_\_\_ # cellulaire : \_\_\_\_\_

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter toutes les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
  - Photographient ;
  - Enregistrent des vidéos ;
  - Filment ; et/ou
  - Enregistrent ma voix ; et suite à
  - Montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :
  - Être interviewé pendant l'événement et
  - Porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

|          |        |  |        |  |         |  |
|----------|--------|--|--------|--|---------|--|
| Signé le | (Jour) |  | (Mois) |  | (Année) |  |
|----------|--------|--|--------|--|---------|--|

| Équipe | Lettres moulées | Signature |
|--------|-----------------|-----------|
| Capt   |                 |           |
| 3e     |                 |           |
| 2e     |                 |           |
| 1er    |                 |           |
| 5e     |                 |           |
| Ent.   |                 |           |

OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les parents de l'équipe et l'entraîneur)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.